

Convention des Maires : Faire des villes des acteurs clés des politiques climat-énergie en Europe

Selon la récente étude « **The Role of Cities in Climate and Energy Policies: The Case of the Covenant of Mayors – Le Rôle des villes dans les politiques énergétiques et climatiques : le cas de la Convention des Maires** » réalisée par David Donnerer de l'Université d'Aarhus, la Convention des Maires a permis aux villes de devenir des acteurs incontournables de l'énergie et du climat en Europe en développant leur capacité à élaborer des politiques énergétiques et climatiques, et à entretenir des relations de gouvernance à plusieurs niveaux.

Comment la Convention des Maires a fait des villes des acteurs incontournables du climat et de l'énergie en Europe

- La Convention renforce la capacité des villes à mener des politiques énergétiques et climatiques : le plan d'action local (PAEDC) constitue en effet un outil précieux pour l'élaboration de ces politiques et permet aux villes de généraliser leur action dans le domaine énergétique et climatique.
- Le modèle exemplaire de gouvernance multi-niveaux développé dans le cadre de la Convention des Maires contribue à renforcer les liens des villes avec les échelons supérieurs de gouvernance ; l'Union Européenne, les instances régionales et les villes ont pu ainsi développer des relations mutuellement bénéfiques et démultiplier les actions énergétiques et climatiques sur le terrain.
- La Convention donne aux villes un rôle clé dans les politiques énergétiques et climatiques européennes : la plus grande initiative urbaine au monde est en effet systématiquement utilisée par les principales institutions européennes, pour faire des villes des acteurs politiques influents dans les domaines climatiques et énergétiques.

Plus de 7000 villes ont rejoint la Convention des Maires depuis sa création en 2008. Elles ont honoré les engagements pris en adhérant à la plus grande initiative urbaine pour le climat et l'énergie au monde, en réduisant de manière significative leurs émissions de GES grâce à des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables. En retour, la Convention des Maires a permis à ces villes de jouer un rôle clé dans les politiques énergétiques et climatiques, comme le révèle cette nouvelle étude.

Un précieux retour d'information du terrain

Les conclusions de cette étude repose à la fois sur une approche théorique (analyse documentaire) et empirique (entretiens en profondeur). Des représentants de 7 villes signataires de la Convention des

Maires et de 3 coordinateurs de la Convention ont ainsi été interviewés. Les villes participantes sont Aberdeen (Royaume-Uni), Associazione Intercomunale Terre Estensi (Italie), Bielsko-Biala (Pologne), Echirolles (France), Lviv (Ukraine), Menjez (Liban) et Munich (Allemagne). Quant aux coordinateurs de la Convention, il s'agit de la Métropole de Gênes (Italie), de la Province de Valence (Espagne) et de la Province du Brabant flamand (Belgique).

De plus, des acteurs clés de la Convention ont également été interviewés - la Commission Européenne (DG Energie), le Comité des Régions, ainsi que des réseaux de villes (Energy Efficient Cities of Ukraine, Energy Cities) et des projets liés à la Convention (SUDeP Est, SUDeP Sud).

Renforcer les capacités des villes à mener des politiques énergétiques et climatiques

L'étude montre que les villes abordent la gouvernance des politiques énergétiques et climatiques sur leur territoire par le biais de 5 approches différentes : approche interne, approche réglementaire et approches basées sur l'approvisionnement, la facilitation ou la collaboration. Les villes signataires utilisent régulièrement ces diverses approches dans leur plan d'action local, par ex. lorsqu'elles entreprennent de rénover leur patrimoine bâti (approche interne), de développer la fourniture d'énergies renouvelables locales à leurs concitoyens (approche basée sur l'approvisionnement), ou lorsqu'elles cherchent à monter des partenariats avec des acteurs locaux comme des PME ou des universités afin d'optimiser l'utilisation des ressources urbaines (approche basée sur la collaboration).

La Convention des Maires contribue à renforcer les capacités des villes à élaborer des politiques énergétiques et climatiques à plusieurs niveaux. En définissant et structurant les actions à mener dans les secteurs clés (bâtiments, transports, etc.), les Plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) permettent en effet aux villes de systématiser leurs politiques énergétiques et climatiques, et donc de progresser vers leurs objectifs de réduction des émissions de GES. Quant à l'inventaire de référence des émissions inclut dans le PAEDC, il permet aux villes d'évaluer leur consommation d'énergie ainsi que les émissions émises sur leur territoire, et donc d'identifier les secteurs où une action énergétique et climatique est nécessaire.

La Convention renforce également les capacités des provinces et régions dans des pays comme l'Italie, l'Espagne ou encore la Belgique, en leur permettant de mobiliser plus facilement les villes et en leur apportant le soutien nécessaire. Plus important encore, les plans d'action locaux mis en place dans le cadre de la Convention constituent un outil précieux pour les villes qui n'ont jamais établi de plan d'action stratégique. Dans des pays comme l'Ukraine ou le Liban, c'est la Convention des Maires



qui a permis aux villes d'acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des politiques énergétiques et climatiques.

Renforcer les relations de gouvernance multi-niveaux des villes

Les villes influencent et sont influencées par les processus de gouvernance multi-niveaux dans le domaine de l'énergie et du climat. Elles entretiennent en effet des relations avec des niveaux de gouvernance supérieurs (régional, national, européen) au sein de structures de gouvernance multi-niveaux verticales, ou hiérarchiques, et sont en contact avec d'autres villes (gouvernance multi-niveaux horizontale) au travers d'associations homologues comme les réseaux de villes. Un cadre de gouvernance multi-niveaux favorable renforce la capacité des villes à développer des politiques énergétiques et climatiques.

La Convention a ainsi permis aux villes de renforcer leurs relations avec les niveaux de gouvernance supérieurs (gouvernance multi-niveaux verticale). Dans des pays comme l'Italie, l'Espagne, la Belgique ou l'Ukraine, la Convention des Maires s'est imposée comme un modèle de référence de gouvernance multi-niveaux verticale, basée sur une coopération institutionnalisée et mutuellement bénéfique entre les villes et les échelons supérieurs de gouvernance. Comme ces pays ne disposent pas d'un cadre de gouvernance développé dans les domaines de l'énergie et de climat, la Convention a pu y introduire un modèle exemplaire de gouvernance multi-niveaux verticale.

Les provinces et régions apportent leur soutien aux villes signataires de la Convention et bénéficient en retour des actions ambitieuses menées en faveur de l'énergie et du climat par ces mêmes villes – des actions qu'elles peuvent articuler à leur propre stratégie régionale (neutralité climatique par ex). Quant à l'Union Européenne, en apportant son soutien financier - [par ex. au travers du Fonds Européen de Développement Régional pour les signataires italiens](#) - elle contribue à accélérer la mise en place des plans d'action des villes signataires, et les aide donc à atteindre les objectifs européens pour 2030.

Donner aux villes un rôle clé dans les politiques énergétiques et climatiques européennes

Depuis son lancement, la Convention des Maires a profondément marqué les politiques énergétiques et climatiques, notamment européennes. La Convention des Maires est en effet systématiquement utilisée par les institutions européennes (Commission, Comité des Régions, Parlement Européen) pour faire des villes des acteurs politiques influents dans les domaines énergétiques et climatiques. Avec l'extension de la Convention aux pays voisins à l'est (Covenant East) et au sud (Covenant



Méditerranée, CES-MED) de l'UE, la Convention est également devenue une composante essentielle de la politique de voisinage de l'UE en matière d'énergie et de climat.

La Convention des Maires constitue également la pierre angulaire de la Stratégie européenne pour la sécurité énergétique adoptée en 2014, où les villes signataires d'Europe de l'Est renforcent la résilience du système énergétique européen grâce à leurs actions ambitieuses en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. L'initiative joue par ailleurs un rôle essentiel dans les ambitions de l'UE en matière d'énergie et de climat, comme l'UE compte sur les villes pour atteindre ses objectifs pour 2030. Enfin, la Convention est régulièrement mise en avant dans les divers dossiers relatifs à la politique énergétique et climatique européenne, comme la stratégie en matière de chauffage et de refroidissement (février 2016), l'Union de l'énergie (novembre 2015) ou la Nouvelle donne pour les consommateurs d'énergie (juillet 2015). Le Comité des Régions a même adopté un avis spécifique sur l'avenir de la Convention des Maires en décembre 2015.

La conclusion de cette étude est que la Convention des Maires a facilité la prise en compte des villes dans les politiques énergétiques et climatiques européennes, et a contribué à en faire des acteurs incontournables du climat et de l'énergie en Europe. Un rôle qui ne pourra que se renforcer avec le prochain avènement de la Convention des Maires Monde.

Contexte :

La Convention des Maires a été lancée par la Commission européenne en 2008. Les villes signataires s'engagent à aller au-delà des objectifs énergétiques et climatiques de l'UE en adoptant et en mettant en œuvre un plan d'action local (PAEDC), lequel prône une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Conformément aux objectifs européens pour 2030, les signataires s'engagent à réduire d'au moins 40 % leurs émissions de GES d'ici 2030.



CONTACT

David Donnerer

Chargé de politique et de communication | Energy Cities

Tél. : +32 2 400 10 70

E-mail : david.donnerer@energy-cities.eu



Numéro d'inscription au registre de transparence : 11514322965-05

Energy Cities : l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

Energy Cities compte plus de 1 000 villes membres dans 30 pays. L'association dirige le Bureau de la Convention des Maires (www.eumayors.eu) et coordonne des projets européens afin de capitaliser sur l'expérience des villes pionnières et inspirer de nouveaux territoires sur la base de nos 36 propositions pour la transition énergétique locale. Consultez nos bonnes pratiques sur notre site ; vous pourrez également y découvrir notre blog et nos prises de position.

